# **REPUBLIQUE DU SENEGAL** Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Energie du Pétrole et des Mines



#### **PREFACE**

En 2023, le Sénégal est plus que jamais engagé à atteindre ses objectifs de développement économique et social.

Pour le pays, le défi du maintien de la stabilité socio-économique s'est réellement posé dans un contexte énergétique marqué par une percée des énergies renouvelables avec selon l'Agence Internationale de l'Energie un bond de près de 50% par rapport à 2022. Certes, les effets des crises internationales sont toujours réels mais il est à noter une résilience et une capacité d'innovation remarquable des acteurs. Au Sénégal, production de pétrole qui était prévue en 2023 a été reportée à 2024 suite à des retards. Il est cependant important de souligner les efforts consentis par le gouvernement et les partenaires impliqués pour minimiser les délais. Concernant l'optimisation du système d'offre, il est à relever l'augmentation de la capacité de production du pays même s'il est constant que la baisse structurelle du coût de production de l'électricité pour induire à moyen terme une chute du prix du kWh demeure l'objectif majeur. L'accès universel à l'éléctricité est presque atteint en milieu urbain, cependant en milieu rural 65,58% des populations ont accès à l'éléctricité en fin 2023, laissant toujours en rade une importante part de nos concitovens.

En 2024, le démarrage prévu de la production d'hydrocarbures ouvre des défis pour le Ministère en termes de présence sur le terrain et de contrôle des opérations. Par ailleurs le partenariat sur la transition énergétique juste (JETP) constitue une opportunité de financements à diriger vers nos priorités d'accès universel à l'éléctricité. Les défis autant opérationnels que de mise en œuvre des réformes qui interpellent le secteur sont encore énormes

A ce titre, je félicite l'ensemble du personnel et les engage résolument chacun à son échelle à atteindre ensemble les objectifs du secteur de l'énergie qui sont les piliers de notre progrès économique et social.

Le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines



## SIGLES ET ACRONYME

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises		
AEME	Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie		
AIE	Agence Internationale de l'Energie		
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables		
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie		
APIX	Agence pour la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux		
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale		
ASN	Association sénégalaise de Normalisation		
BAD	Banque Africaine de Développement		
BCI	Budget Consolidé d'Investissement de l'Etat		
BESS	Systéme Stockage d'Energie par Batterie		
BMZ	Ministére Fédéral Allemand de la Coopération Economique et Développement		
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique		
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement		
ВРС	Bureau Presse Communication		
CAPEX	Capital dépenses		
CDN	Contribution Déterminée au niveau Nationale		
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest		
CDP	Contrat de Performance		
CNH	Comité National des Hydrocarbures		
СОР	Cayar Offshore Profond		
CRPP	Contrat de recherche et de partage de Production		
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité		
СТ	Conseillers techniques		
DAO	Dossier d'Appels d'Offres		
DER	Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide		
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement		
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés		
DEL	Direction de l'électricité		
DH	Direction des Hydrocarbures		
DPESIE	Direction de la Planification, des Etudes et du Systéme d'Information Energétique		
DSR	Direction de la Stratégie et de la Réglementation		
END	Energie Non Distribuée		

EnDev	Energie de Développement			
EnR	Energies Renouvelables			
ERIL	Electrification Rurale d'Initiative Locale			
FA	Foyers améliorés			
FADCL	Fonds d'Appui au Développement du Contenu Local			
3FPT	Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique			
FID	Décision Finale d'Investissement			
FLNG	Unité flottante de liquéfaction du gaz naturel			
FONSIS	Fonds souverain d'investissements stratégiques			
FPSO	Unité Flottante de Traitement et de Déchargement			
FSE	Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie			
FSRU	Floating Storage Regasification Unit			
FVC	Fonds Vert pour le Climat			
GAR	Gestion Axée sur les Résultats			
GTA	Grand Tortue Ahmeyin			
HFO	Fioul lourd			
IAAF	Inspecteur des Affaires Administratives et financières			
IMF	Institut de Micro Finance			
INPG	Institut National du Pétrole et du Gaz			
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives			
JETP	Partenariat pour une Transition Energétique Juste			
LBA	La Banque Agricole			
LNE	Laboratoire National sur l'Eclairage			
MAER	Ministére de l'Agriculture et de l'Equipement Rural			
METE	Ministére de l'Environnement et de la Transition Ecologique			
MEPM	Ministére de l'Energie du Pétrole et des Mines			
Nm3 NPV	Normaux mètres cubes			
ODD	Valeur Actuelle Nette (NPV)  Objectifs de Développement Durable			
OFOR				
ORIO	Office des Forages Ruraux Projet d'accroissement de l'accès aux services énergétiques modernes dans le			
PAD	monde rural Port Autonome de Dakar			
PAU	Programme d'Accès Universel à l'Electricité			
PED	Programme Energie Durable			
PEMS	Plan d'Extension et de Modernisation de la SAR			
PETN	Parc Eolien de Taiba Ndiaye			
PETROSEN	Société des Pétroles du Sénégal			
PIMC	Planification Intégrée à Moindre Coùt			
PIT	Points d'Informations Territoralisés			
PNB-SN	Programme National Biogaz Domestique – Sénégal			
PRODERE	Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique			
PSD	Plan Stratégique de Développement			

PSE	Programme Sénégal Emergent		
PSM	Plateformes Solaires Multifonctionnelles		
PTA	Plan de Travail Annuel		
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire		
PUELEC	Programme d'Urgence d'Electrification		
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers		
RGS	Réseau Gazier du Sénégal		
SAIDI	Indice de durée moyenne des interruptions du système		
SAIFI	Indice de fréquence moyenne des interruptions du système		
SAR	Société Africaine de Raffinage		
SCD	Sous Comité de Données		
SCR	Sous Comité de Raccordement		
SENELEC	Société Nationale d'Electricité		
SFN	Structures Focales Nationales		
SIE	Système d'Information Energétique		
SIG	Système d'Information Géographique		
SOCOCIM	Société de Commercialisation de Ciment		
SP-CNH	Secrétariat Permanent du Comité National des Hydrocarbures		
SPE	Secrétariat Permanent à l'Energie		
TCF	Trillion Cubic Feet		
VEROUS	Projet de Valorisation Energétique des Résidus Organiques dans les Universités du Sénégal		
UCS	Unité de Coordination et de Supervision		
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine		

#### CONTEXTE

L'année 2023 constitue la dernière année de mise en œuvre de la lettre politique de développement du secteur de l'énergie, signée en Octobre 2019 pour une période de cinq ans. La LPDSE en tant que document de référence de la politique énergétique, décline les orientations du secteur, conformément à la vision des autorités et planifie des actions à entreprendre pour relever les principaux défis qui interpellent le secteur.

Quant au contexte international, il est toujours marqué par de nombreuses incertitudes, avec un cours du baril de Brent poursuivant qui suit une tendance baissière et ceci malgré les anticipations d'un rebond dans un contexte de reprise économique encore timide au niveau mondial.

Lors de la rencontre du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial » à Paris les 22 et 23 juin 2023, le gouvernement du Sénégal s'est engagé avec ses partenaires de la France, de l'Allemagne, de l'Union européenne et de la Grande Bretagne dans un partenariat pour une transition énergétique juste (JETP) avec pour objectif d'augmenter la part d'énergie renouvelable à 40% du mix énergétique d'ici 2030 (JETP) avec la mise à disposition de financement à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

Conformément aux articles 3 et 4 de l'accord de Paris, les pays en développement comme le Sénégal doivent communiquer leur Contribution déterminée au niveau Nationale (CDN). A cet effet, la CDN approuvée en 2020 a fait l'objet d'une revue 2023 concernant le volet énergie. Les conclusions issues de ce rapport, montre que le pays est dans la trajectoire de l'atteinte des objectifs initialement déclinés.

Au niveau national, aucune incidence majeure n'a été signalée sur le marché local en termes de disponibilité des produits pétroliers. Dans un souci de sécurisation et d'approvisionnement du pays en hydrocarbures, l'évolution du stock de sécurité des produits pétroliers a suit une tendance normale. Cela fait suite à une capacité de résilience qui s'est traduite par une fourniture sans rupture en énergie des ménages et des unités de production.

L'accès universel à l'électricité reste une préoccupation majeure des politiques énergétiques. A cet effet, le ministère à travers les ODD en son article 7 a mis en place le programme d'Accès Universel à l'Electricité (PAU). A cela s'ajoute l'Unité de Coordination et de Supervision pour un suivi rapproché des projets de l'UCS.

#### I. RESULTATS DU SECTEUR

Cette partie du rapport analyse les résultats atteints par le secteur en cohérence avec les orientations déclinées par le PSE et opérationnalisées par la politique sectorielle.

#### I.1 Mobilisation des ressources

Le montant de crédits ouverts pour le Ministère du Pétrole et des énergies (MPE) au titre de l'année 2023 s'élève à 89.605.140.304 FCFA. Ces dotations sont hors dépenses de personnels et hors ressources extérieures. Il faut noter que l'analyse de la répartition des dotations fait ressortir une affectation de 90,03% du budget soit 80.673.718.954 FCFA aux transferts courants. Les transferts en capital mobilisent 6,9% des crédits soit 6.204.952.699 FCFA. Les transferts en capital sont essentiellement affectés à la mise en œuvre des investissements des projets et programmes du département. Une affection de 2,4% est destinée aux investissements exécutés par l'État soit un montant de 2.132.297.671 FCFA et 0,67% aux achats de biens et services pour le fonctionnement des directions et services du Ministère en charge du pétrole et des Energies. Le tableau ci-après présente la répartition du budget réaménagé par nature de dépenses.

Tableau n°01 : Répartition du budget réaménagé par nature de dépense

rabicad ir 01 i Repartition ad badget realiteriage par nature de dépense						
TITRES	Crédits ouverts	Montant engagé	Montant disponible	Taux d'engage ment	Montant mandaté	Taux de mandate ment
Biens et services	594 170 980	588 861 611	5309369	99%	427 861 175	72%
Transferts courants	80 673 718 954	80 359 681 000	314 037 954	100%	80 359 681 000	100%
Investissements exécutes par l'État	2132297671	1 265 008 690	867 288 981	59%	857 631 779	40%
Transferts en capital	6 204 952 699	6 009 241 410	195711289	97%	5 514 971 040	89%
TOTAL	89 605 140 304	88 222 792 711	1 382 347 593	98%	87 160 144 994	97%

Il importe de noter que les propositions d'engagement sur tous les titres ont été faites jusqu'à 100% sur les transferts courants par les services compétents. Le taux d'engagement de 98% s'explique par le taux modérément satisfaisant de 59% d'engagement des dépenses au titre des investissement exécutés par l'État. S'agissant de l'état d'exécution effective, sur des crédits ouverts de 89.605.140.304 FCFA, un montant de 87.160.144.994 FCFA a été mandaté soit un taux de mandatement de 97%.

#### I.2 Sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures

Le principal défi du sous-secteur des hydrocarbures depuis 2019 était de mettre en place les préalables à la production de pétrole et de gaz et à l'utilisation appropriée du gaz local pour la production d'éléctricité.

La situation des réalisations pour 2023 se présente suivant la structuration du domaine des hydrocarbures : l'amont, l'intermédiaire et l'aval.

#### **I.2.1. Segment Amont**

Concernant l'exploration, la stratégie de promotion du bassin sédimentaire sénégalais pour attirer des investisseurs est basée sur un découpage du bassin sédimentaire en trente-deux (32) blocs avec vingt et un (21) blocs libres dont seize (16) en offshore et cinq (5) en onshore. Il est à noter que quatre blocs sont en procédure de clôture de contrats et sept (07) sont sous contrats.

Concernant les projets en développement, ils concernent les découvertes réalisées depuis 2014 sur le bassin sédimentaire :

## **❖ GRAND TORTUE AHMEYIM (GTA)**

En 2023, les activités de la phase de développement ont été engagées pour la mise en place des infrastructures qui seront utilisées pour l'exploitation du gaz naturel de l'Unité. Il s'agit principalement des quatre (4) modules fonctionnels ci-après :

- les Installations sous-marines (Subsea): cette infrastructure concerne principalement tous les équipements installés en fond de mer et chargés de récupérer les effluents d'hydrocarbures afin de les transmettre à l'Unité de traitement du gaz.
- l'Unité Flottante de Traitement et de Déchargement (FPSO) du gaz naturel extrait des réservoirs d'hydrocarbures : touchée par le Typhoon Muifa en Chine en août 2022, le FPSO a connu un retard de planning depuis lors à cause des réparations nécessaires. De plus, lors de son transit vers le site de GTA, le FPSO a subi des dégâts au niveau des bollards (fairleads). Après une inspection menée sur le navire, qui a confirmé que la coque n'était pas endommagée, le FPSO a pu reprendre sa route et être acheminé par remorquage jusqu'à Tenerife pour les réparations finales.
- l'Unité flottante de liquéfaction du gaz naturel (FLNG) de GTA: cette infrastructure recevra le gaz naturel traité par le FPSO, pour sa liquéfaction afin de permettre son transport par des méthaniers. la construction du FLNG est dans la phase de finalisation avec un taux d'exécution de 99.4%. Il ne reste plus que les activités d'ancrage, de raccordement et de tests de mise en service. Les dernières activités menées sur le FLNG se déroulent dans la zone du Hub terminal.
- **le Hub Terminal** : c'est la zone d'installation du FLNG de GTA. Il se situe à 10 km des côtes. Il est composé de 74 structures majeures posés sur 256 pieux

métalliques et de 21 caissons installés sur une longueur de 1,25km situé depart et d'autre de la frontière sénégalo-mauritanienne. Le sol-support des caissons est une couche de roches provenant de la Mauritanie. La construction des caissons a, quant à elle, été réalisée au niveau du port de Dakar avant leur acheminement et leur installation sur le site du Hub.

Le projet GTA a été fortement impacté par la crise sanitaire au coronavirus COVID-19 et par les restrictions imposées par les États. Cela s'est manifesté par un retard sur le démarrage de la production et des difficultés liées à l'approvisionnement des matériaux de construction au niveau des différents chantiers à travers le monde. A cela se sont ajoutées, des difficultés rencontrées dans les différents volets du projet, qui par conséquent ont constitué un facteur dégradant des objectifs initiaux de planning du projet.

Le début de la production initialement prévu en 2023 a été renvoyé au troisième trimestre de l'année 2024.

Concernant la phase 2 du projet, les travaux d'études sur le concept de développement sont en cours avec la joint-venture.

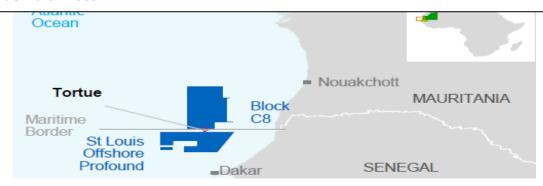
Encadré1 : Fiche descriptive du projet GTA et localisation

#### Fiche descriptive du projet

Champ transfrontalier offshore situé à 120 km des côtes sénégalo-mauritaniennes et à une profondeur d'eau de plus de 2 800 mètres (voir figure 5) est détenu, coté sénégalais, par un consortium composé de BP (53,33%), KOSMOS (26,67%) et PETROSEN (20%).

Les deux Etats (sénégalais et mauritanien) ont décidé de développer et d'exploiter conjointement ce champ dans le cadre d'un accord inter-Etats (répartition initiale de 50%/50% des ressources, procédures, cadres juridique et fiscal, etc.) signé le 09 février 2018. Les ressources sont estimées à environ 20 Trillion de pieds cubes (TCF) (environ 560 milliards de m3) de gaz naturel réparties sur une base de 50% entre notre pays et la République sœur de Mauritanie. La décision finale d'investissement (FID) a été prise le 21 décembre 2018 et l'autorisation exclusive d'exploitation octroyée par les deux pays (partie mauritanienne : décret n°2019-633/PM du 20 février 2019 ; partie sénégalaise : décret n° 2019-595 du 14 février 2019).

Le projet est développé en deux phase, la 1ère phase dont les investissements nécessaires se chiffrent à environ 4,8 milliards de dollars US. actuellement en cours de développement, produira 2,5 millions de tonnes de Gaz naturel liquéfié par an, destinés à l'exportation et 35 millions de pieds cubes par jour (mmscfd) (environ 991,1 mille m³) de gaz naturel pour le marché domestique sur une durée de 20 années.



#### **\* SANGOMAR**

Les opérations de forage du lot (1) et lot (2) sont terminées et celles du troisième lot à l'exception du puits SNW-13. Les lots (4) et (5) sont en cours ainsi que le forage du puits additionnel SSP-24. Actuellement (9 puits sont forés et complétés avec succès et 5 puits en cours de forage et de complétion (SSP-07, SSW-08, SSW-10, SSP-09 et SSP-24 (puits supplémentaire).

En effet, en mai 2023, la décision de forer un puits additionnel (SSP-24) a été approuvée par le Ministère du Pétrole et des Énergie. Les ressources supplémentaires récupérables en forant ce puits sont estimées à 8,6 millions de barils en moyenne, ce qui permettra d'augmenter la production globale du champ à partir de 2025. Aujourd'hui, le puits SSP-24 a été foré avec succès et va entrer en production au moment de la production des premiers barils.

Cette opportunité a requis un investissement (CAPEX) d'une valeur estimée à 210 millions de dollars US et générera une valeur actuelle nette (NPV) de 64,5 millions de dollars US.

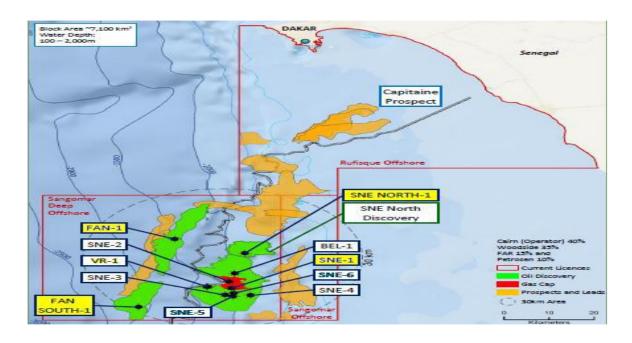
En soutien à ces activités, le Mole 1 du Port Autonome de Dakar a été désigné comme base logistique pétrolière pour la réception, le stockage et les essais des matériels destinés au développement. Leur acheminement au niveau des plateformes en mer se fait à partir des quais juxtaposant la base.

Le début de la production initialement prévu en 2023 a été renvoyé au premier semestre de l'année 2024.

**Encadré2**: Fiche descriptive du projet Sangomar et localisation

#### Fiche descriptive du projet

champ en offshore situé à 90 Km des côtes et à des profondeurs allant de 500 m à 1500 m dans le bloc de RSSD. Les travaux d'évaluation révèlent des ressources probables récupérables estimées à environ 563 millions de barils de pétrole et à 2,04 TCF8 de gaz naturel associé et non associé. Le gisement, découvert en 2014, est situé au large des eaux maritimes sénégalaises. Le développement est également prévu en phases. La décision finale d'investissement pour la première phase a été prise en janvier 2020.



#### **❖ YAKAAR-TERANGA**

Le projet est en phase d'évaluation et la prise de la Décision Finale d'Investissement a été initialement fixée en 2022 et reportée en 2023. Elle n'a pas été signée en 2023, compte tenu de la situation induite par la sortie de BP de l'Association constituée par BP, KOSMOS et PETROSEN.

Ce retrait s'accompagne d'un transfert du rôle d'opérateur à KOSMOS et du transfert de ses intérêts (60%) aux deux entités restant dans l'association (PETROSEN et KOSMOS), au prorata de leurs participations respectives, soit 15% pour PETROSEN et 45% pour KOSMOS. Il est également prévu l'entrée dans l'Association d'un nouveau partenaire par cession croisée de 32% des parts de KOSMOS et 1% des parts de PETROSEN de sorte à obtenir une association composée, à terme, de PETROSEN (34%), KOSMOS (33%) et du Nouveau partenaire (33%), faisant ainsi de PETROSEN le partenaire majoritaire de la future association.

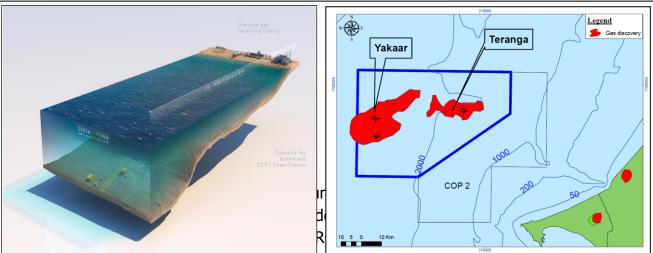
La première phase du projet est entièrement destinée au marché gazier national pour notamment soutenir le développement de la stratégie Gas-to-power. En effet, le gouvernement, en adoptant la stratégie « Gas to Power », vise, grâce au gaz local, l'indépendance énergétique avec une sécurisation accrue de l'approvisionnement de la SENELEC en combustibles. La mise en œuvre de cette stratégie permettra de réduire considérablement le coût de production d'électricité pour atteindre l'accès universel et renforcer la compétitivité économique.

En plus de la stratégie « Gas to power », la mise en œuvre du plan directeur du pétrole et du gaz déjà défini, permettra de dégager les meilleures voies pour tirer le meilleur profit de ces ressources gazières et pétrolières.

**Encadré1** : Fiche descriptive du projet Yakaar-Teranga et localisation

## Fiche descriptive du projet

Yakaar et Teranga sont deux gisements de gaz identifiés dans le bloc Cayar Offshore Profond (COP). découverts respectivement en 2016 et 2017 sur le bloc COP. Ils sont localisés à une profondeur d'eau variant entre 1700 et 2600 m et distant d'entre 100 et 140 km des côtes . Les ressources cumulées de ces découvertes sont estimées autour de 32 trillion de pieds cube (TCF) ou 900 milliards de m3 de gaz.



et de renforcer les capacités de négociations avec l'accompagnement de cabinets internationaux spécialisés, afin de sauvegarder au mieux les intérêts du Sénégal.

#### I.2.1.2 Production

S'agissant de la production, seuls les champs Gadiaga 2 et Sadiaratou sont en production. Ces champs gaziers sont exploités par la compagnie pétrolière Fortesa International Sénégal Ltd depuis février 2001. La production de gaz est assurée par cinq (5) puits de production de janvier à décembre 2023 et s'élève à 3 741 568 Normaux mètres cubes (Nm3).

La tendance à la baisse de la production s'explique en partie par l'incendie qui s'est produit sur l'un des puits au gisement de Gadiaga mais également par la baisse vertigineuse des resserves en gaz disponibles. Il est à préciser que plusieurs autres paramètres techniques rentrent en jeu et peuvent affecter les volumes prévus. Chaque paramètre impactant sur l'autre et varient selon la réalité de chaque puits parmi les puits producteurs.

L'opérateur FORTESA est à la recherche de nouveaux partenaires pour une reprise de la production, espérée au courant de l'année 2024.

## I.2.2 Segment intermédiaire et midstream

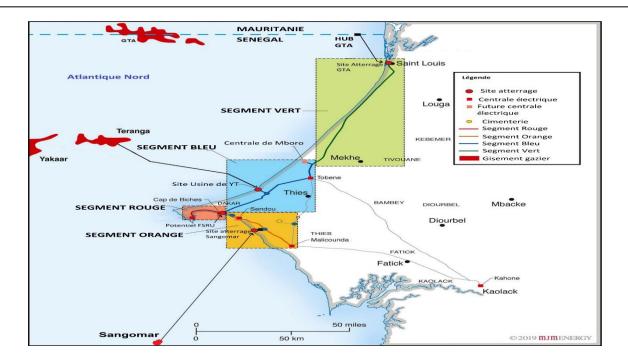
Le réseau de gazoducs vise à connecter et approvisionner les différents utilisateurs à partir de trois points d'entrée qui sont GTA, Yaakar Téranga et Sangomar. La *gazéification* de l'économie du pays a notamment pour avantages sur le court et moyen terme (i) de remplacer le HFO et le charbon par du gaz pour les centrales existantes dans le but de réduire le coût de l'énergie et d'atteindre un accès universel

à l'horizon 2025, (ii) de limiter la circulation de camions (qui transportaient les carburants liquides, le charbon aux centrales électriques) grâce aux gazoducs, (iii) de satisfaire la demande en électricité résidentielle, commerciale, publique et industrielle, et enfin (iv) de supporter la sécurité énergétique du pays.

**Encadré1**: Fiche descriptive du RGS et localisation

#### Fiche descriptive du Réseau Gazier du Sénégal

les activités intermédiaire et aval gazier, l'Etat par le biais du Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), de PETROSEN Holding et de SENELEC a mis en place la société RGS, créée le 18 novembre 2019 avec un capital de 100.000.000 de FCFA. L'actionnariat se présente comme suit : PETROSEN Holding : 51%; FONSIS : 39% et SENELEC : 10%. La société RGS SA a pour mission principale de transporter des hydrocarbures, de construire et de développer un réseau de gazoducs, d'assurer son exploitation et sa maintenance. Elle joue le rôle de pont entre les importantes découvertes de gaz naturel au Sénégal et son utilisation pour améliorer les conditions de vie des populations et créer en même temps un Hub Industriel.



#### I.2.3 Segment aval

Il comporte toutes les activités liées au raffinage, au stockage, au transport et à la distribution d'hydrocarbures

## Raffinage

L'Etat du Sénégal a décidé du maintien de l'outil de raffinage pour la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers. Ainsi avec la production de la SAR qui couvre environ 40% des besoins du pays en produits finis, il a été envisagé plusieurs options pour son extension et sa modernisation dont :

- un Plan d'Extension et de Modernisation de la SAR (PEMS): les mesures d'accompagnement (maintien de la marge de soutien) et les contraintes liées à l'extension de la raffinerie du fait du cercle de danger n'ont pas permis de concrétiser ce projet;
- un programme de dégoulottage d'un coût de 70 millions d'euros : le plan de financement de 70 millions d'euros du dégoulottage est en place grâce au soutien de l'Etat à travers la marge de soutien (arrêté interministériel MEFP/MPE/ N°14205 du 27 juin 2018).

Par ailleurs, la SAR a finalisé en juin 2022, le projet d'Augmentation de la Capacité des unités et Adaptation au Traitement du Brut Sénégalais avec :

- l'extension de la distillation pour une augmentation du traitement de brut de 75% (1,2 à **1,5 million de t/an**) ;
- l'extension de l'unité de reformage catalytique pour accroitre la production de reformat (12 à 18 tonnes/heure) ;
- l'intégration du traitement du brut SANGOMAR;
- entres autres.

Le projet SAR 2.0 qui consiste à l'ajout d'une unité supplémentaire afin de porter la capacité de production à 3.5 millions de tonnes par an et couvrir 80% de la demande intérieure n'a pas connu d'avancée.

En outre, les besoins du pays en hydrocarbures sont complétés par :

- les importations de produits finis effectuées par les sociétés titulaires de licences d'importation (au nombre de 48) ;
- et la SAR à travers ses activités commerciales.

#### Le stockage des produits pétroliers

Les capacités globales de stockage sont estimées à 485 000 m³ pour les produits liquides dont de 320 000 m3 installés entre 1932 et 1966. Pour le gaz butane, le Sénégal dispose de près de 18 500 tonnes de capacité.

La construction de capacités additionnelles de 321,000 m<sup>3</sup> est en cours au :

- Port minéralier de Sendou Bargny : 310,000 m³;
- Port de Dakhonga Foundiougne : 11,000 m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, Un dépôt pétrolier est envisagé au port de Ziguinchor.

Le nombre de jours de stocks est très variable en fonction des produits et reste souvent inférieur à **35 jours**, correspondant au stock de sécurité réglementaire. La bonne planification des importations a permis d'éviter des pénuries.

Pour certains produits, cela s'explique par l'insuffisance des capacités de production de la raffinerie et de stockage au niveau des dépôts en comparaison aux besoins au niveau local et régional (exportations dans les pays voisins). Cette situation montre l'intérêt qu'il faut marquer au projet de stockage national qui permettra de mettre fin aux difficultés notées jusqu'ici dans ce domaine.

Dans l'objectif de sécuriser les liaisons entre les dépôts et le point de réception du Terminal Pétrolier de Dakar, un projet d'interconnexion du dépôt de SENSTOCK de produits noirs au môle 8 du Port autonome de Dakar (PAD) au dépôt de SENSTOCK

de produits blancs sis au Km 4.5 du BCCD est en cours. L'étude d'impact environnemental, dont les TDRs ont été validés par la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) est initiée.

#### Distribution des produits pétroliers

Libéralisé depuis 1998, la distribution est assurée par une quarantaine de sociétés privées multinationales et nationales. C'est un segment très dynamique, relativement bien structuré où l'Etat n'intervient que pour réguler (gouvernance, fixation des prix, octroi de licences, détermination des quotas à importer, réglementation pour l'édification et l'exploitation des points de vente, etc.).

#### I.2.4 Contenu local dans le secteur des hydrocarbures

Depuis Avril 2021 le Comité national de Suivi du Contenu local (CNSCL) est chargé à travers le Secrétariat technique du CNSCL de coordonner et de veiller à la bonne application de la stratégie de contenu local qui définit les modalités d'exécution des grandes orientations de l'Etat en matière de politique de contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

En 2023, Le Sénégal a adopté dans le secteur minier une nouvelle loi sur le contenu local et les décrets n° 2020-2047 du 21 octobre 2020 et n°2021-248 du 22 février 2021 furent abrogés et remplacés respectivement le 4 mai 2023 par le décret n° 2023-990 portant organisation et fonctionnement du Comité national de suivi du Contenu local dans le secteur des hydrocarbures et des Mines et le décret n° 2023-991 fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'appuis au développement du Contenu Local dans les secteurs des hydrocarbures et des mines (FADCL). Ces modifications ont étendu le contenu local dans le secteur minier mais elles n'ont pas bouleversé les textes précédents dans le secteur des hydrocarbures.

Par ailleurs, le ST-CNSCL a mis en place une plateforme électronique de mise en relation : www://ecnscl.sn qui a permis l'enrôlement de plus de quatre cent entreprises (400) de droit sénégalais comme étrangers pour saisir les opportunités dans le secteur

Pour une bonne politique de mutualisation des ressources de l'Etat, il a mis en place le guichet unique regroupant toutes les institutions étatiques intervenant dans l'accompagnement des entreprises pour assurer une bonne politique de capacitation et de formation des entreprises locales notamment l'APIX, 3FPT, ADEPME, l'INPG, le BMN, DER, BNDE, etc.

En fin 2023, le cadre du contenu local a permis aux entreprises locales de signer des contrats portant sur près de 450 milliards de francs CFA et créé plus de 1000 emplois, d'avoir dispensé des heures de formation et de capacitation des acteurs.

## I.2.5 Approvisionnement durable en combustibles modernes de cuisson

La promotion des combustibles domestiques constitue l'action phare pour la réalisation de l'objectif « assurer de manière durable l'approvisionnement des ménages en énergie de cuisson en veillant à la préservation des ressources forestières ».

## Programme National de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN)

En 2023, le Programme National de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN) s'était fixé comme objectif d'installer 1200 biodigesteurs, de renforcer les activités de communication avec une vaste programme de couverture médiatique pour assurer la visibilité du programme, d'organiser des sessions de formation pour les acteurs de la chaine de valeurs biodigesteur (agents PNB-SN, superviseurs des exploitants, ménages bénéficiaires, OP, etc.) et la recherche et développement de partenariat.

La planification des objectifs d'installation s'est basée sur les demandes de constructions fournies par les exploitants. Cependant, seuls 386 biodigesteurs ont été réalisés et 18 réparés. L'atteinte de cet objectif fixé s'est heurtée à des lenteurs sur le traitement le processus de financement et d'installation des biodigesteurs. De plus, le PNB-SN s'est focalisé principalement sur l'enclenchement et la poursuite des démarches et négociations entamées dans le cadre de l'autonomisation du financement des activités opérationnelles et le respect des engagements du Sénégal pour l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson et le transfert de résultats d'activités d'atténuation au niveau international.

Cette orientation favorisée par la structuration budgétaire reposant essentiellement sur le budget consolidé d'investissement de l'Etat (BCI) a permis d'intensifier les échanges et les prospections à travers :

- la validation nationale du document de projet (MADD) dans le cadre de la convention PNB/KLIK avec tous les plénipotentiaires ;
- les négociations sur le prix de vente des Transferts de réductions d'émissions (ITMO) avec les experts commerciaux de la partie Suisse Partenaire
   ;
- la soumission, le financement et la mise en œuvre d'un programme d'activités et de budget (PAB) financé par l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) dans le cadre des activités des Structures Focales Nationales (SFN) et portant sur l'installation de biodigesteurs à géo membrane dans la zone Est du pays;
- la reprise des démarches dans le cadre du projet NAMA Biogaz auprès de la BOAD en partenariat avec Africa Emergence Group (AEG);
- les négociations avec le ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER) pour l'agrément de l'amendement organique issu des biodigesteurs favorisant d'avantage la croissance du marché.

Outre ces différentes activités déroulées, le programme s'est beaucoup investi dans :

- l'étude des dossiers d'agrément des sociétés AGBS, ABE, ID Bio, BTS en qualité d'exploitants de biodigesteurs.

L'étude technique des dossiers de crédit des exploitants SBG, OREX, ACE a été également faite par l'équipe technique du Programme et celle du FONGIP.

## Programme Energizing Development ENDEV-GIZ

Le programme « Promotion d'une cuisine respectueuse du climat : Kenya et Sénégal « (EnDev/FVC) est financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), et cofinancé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Gouvernement du Sénégal. Il est mis en œuvre par la GIZ avec des Entités d'Exécution (EE) à savoir les ONGs ENDA ENERGIE, ENDA ECOPOP et

CONCEPT, sous la tutelle du Ministère des Energies, du Pétrole et des Mines (MEPM) et du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique (METE).

L'objectif de ce programme est de tripler le volume annuel de la production et des ventes de foyers améliorés (FA) d'ici la fin du projet (après 5 ans) et de le multiplier par 6 d'ici 2030.

En 2023, la mise en œuvre du programme EnDev/FVC a appuyé la diffusion de 563.291 foyers améliorés soit une hausse de 35,76% en comparaison avec l'année 2022. La diffusion des foyers améliorés a permis d'éviter 411.771 tonnes de CO2 équivalent en 2023.

Dans le cadre de la création d'emploi, des milliers de personnes dont 1197 groupements de femmes et 377 jeunes (filles et garçons) ont bénéficié de renforcement de capacité et sont aujourd'hui actifs dans la vente des foyers améliorés partout au Sénégal et particulièrement en milieu rural.

# Ces résultats sont obtenus grâce à la mise en œuvre de plusieurs d'activités telles que :

#### (i) La professionnalisation de la production :

- 87 producteurs de FA ont reçu des kits de professionnalisation pour accroitre leur production,
- 30 producteurs professionnels ont reçu des camionnettes pour faciliter la livraison des FA,
- Construction de 14 entreprises de production de FA en vue de moderniser et de rendre efficace le processus de production des FA,
- Achat de 120 tricycles pour les producteurs de FA dont les 52 sont déjà livrés
- Renforcement de capacité : 41 producteurs sont formés en gestion environnementale et sociale et 45 producteurs formés en organisation des entreprises et en technique de gestion et commerciale,
- Renforcement de capacités des agents des Chambres de Métiers et des Direction Régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés
- Due Diligence pour les Entités d'Exécution
- Due Diligence et coaching de 17 producteurs de niveau professionnel et Business Class pour une meilleur prise en compte de la dimension environnementale et des mesures en santé et sécurité au travail,
  - Formation de 45 producteurs sur l'utilisation efficace des Kits de professionnalisation,
- Développement d'outils de production (agrafeuses, pliage de fer et table) pour corriger les imperfections dans le processus de production de FA

#### (ii) L'expansion des chaînes de distribution et de ventes :

 Suivi et accompagnement (coaching social) du réseau de distributeurs des FA (Groupement de promotion féminine - GPF, Last Mile Entrepreneur -LME, commerçants) mis en place par le projet à travers des formations et des kits de démarrage et du matériel de promotion de la vente,

- Renforcement de capacité de 377 GPF et de 135 jeunes entrepreneurs. Ces formations sont axées sur :
  - La dynamique organisationnelle et administrative
  - La gestion des conflits
  - L'entreprenariat axé sur la vente des FA,
  - Les techniques de vente et marketing
  - Les outils de gestion simplifiés
- Développement de la chaîne de distribution à travers des mises en relation entre producteurs (fournisseurs) et distributeurs (GPF, LME et commerçants) de FA et des Institutions de Micro Finance (IMF) organisées par EnDev et les EE dans les départements dont le taux de pénétration des FA est relativement faible,
  - (iii) La sensibilisation des ménages et des distributeurs de FA : des contrats avec des radios et TV aux niveaux national et régional ont permis de couvrir tout le Sénégal à travers la diffusion de spots (TV et radio) et des émissions (TV et radios) impliquant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la filière. Par ailleurs, d'autres outils de sensibilisation sont aussi utilisés sur le terrain pour faire connaître le foyer amélioré à savoir les démonstrations culinaires et des réunions d'information avec des leaders d'opinion et autorités coutumières et administratives.

I.3. Renforcement du système d'Offre et d'accès aux services électriques

Il convient de rappeler que sur l'horizon 2035, la stratégie visée concerne l'amélioration du mix énergétique. Il s'agit notamment d'opter pour une baisse notoire du parc fuel et de son remplacement par le gaz local et les énergies renouvelables.

## I.3.1 Optimisation du système d'offre d'électricité

Dans le cadre de l'optimisation des systèmes d'offre d'électricité, les performances concernent les avancées notées sur la période s'agissant (i) de production d'électricité ; (ii) de transport et de distribution d'électricité et enfin (iii).

#### Production

La puissance installée s'établit à 1945 1890 MW en 2023 contre 1789 1725 en 2022 avec un mix diversifié et caractérisé par une part des énergies de 27, 34%. Egalement, il faut noter un accroissement de la production d'électricité qui est passée de 5 828 GWh à 6 646 GWh entre 2022 et 2023 soit une hausse de 14%. La contribution des centrales de Senelec dans la production globale du pays est de 25% en 2023 contre 27% en 2022, soit une baisse de 3,8%. La grande partie de la production est assurée par les centrales des producteurs privés d'électricité (IPP). La part des achats d'énergies dans cette production s'élèvent à 4 916 GWh (contre 1730 GWh du RI soit un taux de 74% contrairement en 2022 où il était à 73%. Cette hausse s'explique :

- Une amélioration du taux d'électrification en vue de l'accès universel à l'électricité;
- L'intégration des centrales isolés (Kolda, Médina Gounass) ;
- L'industrialisation;
- La cession supplémentaire de 50 MW à la société Gambienne NAWEC.

Le coût variable de production du kWh en FCFA (Senelec et achat) est l'indicateur retenu. A cet effet, il faut noter qu'il s'établit à 73,89 F CFA CFA/kWh en 2023 contre 82,86 F FCFA/kWh en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la chute du prix du baril et des produits dérivés comme le fuel qui constitue encore le combustible de base pour la production d'électricité.

En 2023, aucune perturbation n'a été notée sur l'alimentation des centrales en combustible. Pour parer à toute éventualité de rupture, les dotations financières du Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) constituent la plus importante part du budget alloué au Ministère.

Tableau 1 : Indicateurs du système d'offre d'éléctricité

Indicateurs	2023
Puissances totales installées MW	1945,14 <mark>1890</mark>
Part du renouvelable (%)	24%
Cout de production du kWh en FCFA	73,89
Rendement global Production-Tarnsport (en%)	97,74%

Il est à noter durant l'année 2023 la signature d'un contrat d'achat de fourniture de services de stockage et d'achat d'électricité et son avenant avec Nea Kolda et d'un contrat d'achat de fourniture de services de stockage avec le parc éolien de Taiba Ndiaye (PETN). Le développement de la centrale IPP CCGT de Saint-Louis dont le contrat d'achat d'énergie est signé depuis le 17 aout 2022 a fait l'objet de Garantie souveraine le 06 avril 2023. Quant à la centrale de 300MW de Mboro, les avenants du CAE et de la garantie souveraine matérialisant le changement de combustibles ont été signé respectivement le 07 avril 2023 et le 26 juillet 2023.

#### Transport et distribution

Au titre de 2023, il a été procédé à la mise en service de la ligne tambacounda – Kedougou , Kaoalck – Mbour et du poste HT de Kédougou. Ainsi en fin 2023, toutes les régions du Senegal (à part celle de Kaffrine) disposent d'un poste Haute Tension et le maillage du réseau de transport est à 100% réalisé. Il a été procédé aussi à Dakar à la mise en service de la 2<sup>ième</sup> boucle 90kV de Dakar qui renforce ainsi l'alimentation de la capitale.

Par ailleurs Senelec a réalisé les lignes 225 kV-Saint Louis-Tobène et leurs postes associés dans le cadre du projet de liaison directe HTB entre la Mauritanie et le Sénégal.

En perspectives, la poursuite de travaux importants du réseau de transport est en cours notamment avec la boucle du Ferlo (ligne 225 kV entre Touba 2 - Linguère – Ndioum), les lignes Kaolack-Kaolack Sud, Pekess - Mékhé, avec leurs postes associés, en plus des postes de Velingara et Koungheul.

Il est à noter que Senelec a procédé aussi à la mise à niveau de son Dispatching au niveau de Mbao.

## Qualité de service

L'amélioration de la qualité du service constitue un enjeu important pour assurer la satisfaction des consommateurs d'éléctricité. C'est ainsi que plusieurs indicateurs contribue à mesurer la qualité de service surtout du point de vue de la qualité objective de la distribution qui se caractérise par le nombre et la durée des coupures. Il s'agit principalement de l'énergie non distribuée, qui est relative à l'énergie qui devait être distribuée au client et qui n'a été fournie à cause des incidents qui peuvent être liés à plusieurs facteurs. C'est un indicateur qui est pris en compte dans le contrat de performance Senelec. A ce titre, l'objectif fixé de 13 GWh fixé en 2023 est largement atteint une énergie non distribuée de 11,64GWh contrairement en 2022 où l'END était de 14,10 GWh. Quant aux indicateurs relatifs au nombre moyen d'interruptions ressenties par un client sur une période donnée (SAIFI) et la durée cumulée moyenne d'interruptions ressenties par un client sur une période donnée (SAIDI).

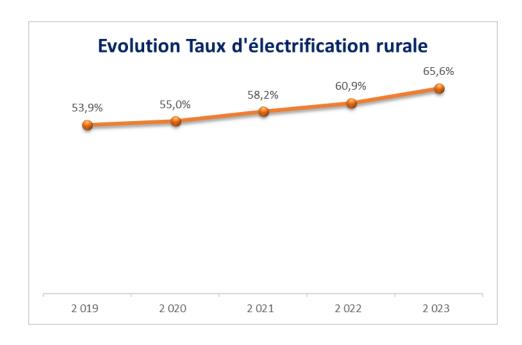
<u>Tableau 2</u> : Indicateurs de la qualité de service

Indicateurs	2023
Energie Non Distribuée (END ) en GWh	11,64
SAIFI	8,40
SAIDI	07h19mn00s

#### I.3.2. Accélération de l'électrification rurale

L'accélération de l'électrification rurale est nécessaire à l'atteinte de l'accès universel des populations à l'éléctricité. En fin 2023, le taux d'électrification rurale est de 65,6 % contre 60,9% en 2022, ce qui constitue un bond important, comparé à la tendance de ces cinq dernières années, mais encore faible au regard de l'objectif fixé d'accès universel en 2025.

**Graphique 1**: Evolution du taux d'électrification rurale



Au niveau urbain, l'accès universel est presque atteint avec un taux de 98,2%, il est à noter de ce point de vue que Senelec conduit plusieurs initiatives dans le milieu périurbain. En effet, pour la distribution dans les localités urbaines assurées par Senelec, les réalisations concernent la finalisation et le démarrage de projets dont le réaménagement et le renforcement de réseaux de distribution de l'énergie électrique dans les régions (Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick, Saint-Louis et Tambacounda) et la restructuration et l'extension des réseaux de distribution de neuf (9) villes au Sénégal

En vue de l'accès universel à l'éléctricité, plusieurs activités sont en cours dans les différents projets et programmes conduits directement où sous la supervision des acteurs de mise en œuvre (Senelec, ASER, PUDC, PUMA).

Egalement, le Ministère s'est inscrit depuis deux (02) ans dans une dynamique de planification des investissements et de mobilisation des financements nécessaires.

C'est dans cette perspective qu'il a été élaboré un Programme d'urgence d'électrification (PUELEC) qui se veut un programme à la fois prioritaire et accélérateur ayant comme objectif le maintien de l'horizon 2025 pour l'atteinte de l'accès universel à l'électricité, une fois que les financements estimés à près de 538 milliards de francs CFA seront mobilisés.

Concernant l'harmonisation des tarifs, la CRSE a effectué des missions de terrain au niveau des concessions privées avec l'ensemble des parties prenantes. L'objectif était d'évaluer la phase transitoire de cette harmonisation.

Egalement, l'Unité de coordination et de supervision du programme d'accès à l'électricité a été opérationnalisée pour appuyer le pilotage, en assurant le suivi mais également pour trouver des solutions aux contraintes et accélérer la mise en œuvre

des projets et programmes. C'est à cet effet que deux sous-comités sont mis en place :

# - Sous-Comité (SCR) Raccordements, mise en service et exploitation des villages électrifiés

Ce comité réunit SPE, DEL, ASER, Senelec et PUDC et a pour objet le suivi de tous les projets et programmes d'électrification tout en veillant à l'exploitation des villages électrifiés par ces différents projets et programmes.

Afin de disposer de données cohérentes, exhaustives et actualisées, l'UCS a mis en place une plateforme centralisée dont la mise à jour est assurée par les points focaux des différentes parties prenantes. Ce SCR est présidé par la Direction de l'Electricité sous la supervision du SPE.

Le rôle de ce SCR est de suivre le raccordement des clients dans les localités dont les travaux sont terminés et mises en service, pour éviter que les villages restent longtemps sans être exploités.

### Sous-Comité (SCD) données

Ce SCD regroupe les responsables en charge des Systèmes d'Information Géographique (SIG) des différentes structures impliquées dans le PAU. Son travail repose sur les acquis du Système d'Information Energétique et est à cet effet présidé par la Direction de la Planification, des Etudes et du Système d'Information Energétique (DPESIE). Son rôle est de travailler sur la collecte des données d'électrification rurale pour une mise à jour correcte du SIG et aussi d'éviter les doublons sur des localités programmées qui peuvent survenir entre les différents projets d'électrification rurale.

#### I.3.3. Promotion des Energies renouvelables

Le taux de pénétration des énergies renouvelables s'est établi à 27,34% en fin 2023 sur le réseau électrique national interconnecté. La stratégie en vigueur consiste à valoriser l'important potentiel du pays par la diversification des sources de production pour atteindre la part de 40% d'énergie renouvelable dans le mix électrique d'ici 2030 dans le cadre du JETP.

Concernant les projets réalisés par l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables, les réalisations suivantes sont à noter :

Le programme national d'éclairage public solaire qui a permis d'installer 50 000 lampadaires solaires disséminés dans 152 communes du Sénégal. Une deuxième phase de 103 000 lampadaires est en cours de réalisation depuis Septembre 2022 dont 67 600 sont déjà installés. Au total, il y a 117 600 lampadaires installés dans 412 Communes sur les 553 que compte le Sénégal, soit 74,5% de couverture;

- Le programme de construction de Plateformes Solaires Multifonctionnelles (PSM) qui vise à créer des activités génératrices de revenus pour les groupements de femmes situés dans des localités qui n'ont pas accès à l'électricité. Il a permis d'installer 16 plateformes en guise de pilote ;
- Le programme d'électrification par voie solaire des édifices publics et d'infrastructures communautaires qui a pour objectif d'une part, de doter de systèmes solaires certains édifices publics dans le but de contribuer à la baisse de leurs factures d'électricité et d'autres part, d'électrifier par voie solaire des infrastructures communautaires de base situées dans des villages non électrifiés. A travers ce programme, l'ANER a déjà installé plus de sept cent vingtcinq (725) systèmes solaires photovoltaïques et une centaine de Chauffe-eaux solaires dans des infrastructures publiques notamment des hôpitaux, postes et cases de santé, etc...
- Le programme de diffusion de pompes solaires pour réduire les charges d'exploitation des maraichers, des producteurs de banane et des riziculteurs situés dans la zone des Niayes et dans les régions de Saint-louis, Diourbel et Tambacounda. Ce projet a permis d'installer une centaine de pompes dans une phase pilote;
- Le programme d'installation de chambres froides solaires pour la conservation de produits halieutiques et agricoles vise l'amélioration des revenus générés par la vente des produits halieutiques et agricoles et de créer des emplois grâce à l'application des technologies de froid solaire. Deux chambres froides solaires ont été installées dans les quais de pêche de Mbour et Fass Boye pour la conservation de produits halieutiques. Une troisième chambre froide est en cours d'installation à Thieppe pour la conservation de produits agricoles;
- Le programme de dessalement et de potabilisation d'eau saumâtre qui a pour objectif principal de produire de l'eau douce à partir de l'eau saumâtre grâce à la technologie de l'osmose inverse. Il permettra de réduire de manière significative, la prévalence des maladies hydriques et la fluorose chez les enfants. Un projet pilote a été réalisé à Gandiaye avec l'appui de la coopération allemande et l'office des Forages Ruraux (OFOR).

## II.3.4. Promotion de l'efficacité énergétique

A travers sa mission de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie auprès de tous les consommateurs et dans tous les secteurs d'activités, l'AEME développe plusieurs programmes dont la mise en œuvre sur l'année 2023 a permis de mobiliser des économies de 3 727 MWh et 1 377,2 millions de FCFA qui, cumulées se chiffrent á 76 904 MWh et 16 216,5 millions de FCFA.

De manière spécifique, ces résultats ont été atteints grâce aux réalisations suivantes :

Avec le programme Eclairage général efficace, le suivi de la réglementation sur les importations de lampes fait état de 132 autorisations de mises á la consommation, délivrées avec la Direction du Commerce Intérieur, portant le total depuis l'opérationnalisation du Laboratoire national sur l'éclairage (LNE) à 191 autorisations regroupées en 35 dossiers. Le LNE a eu á réaliser des tests et á délivrer 132

certificats de conformité et 02 certificats de non-conformité. Ce qui porte le total depuis 2022 à 184 certificats de conformités délivrés.

Sur le programme Eclairage Public Efficace, l'étude diagnostic du réseau d'éclairage public dans le cadre du partenariat avec Africa Ren a été lancée en septembre. Toute la banlieue de Dakar a été déjà couverte de même qu'une partie de la région de St Louis et les résultats font état de 52 000 points lumineux et 500 armoires recensés.

Également, le suivi de l'impact des lampes à économie d'énergie diffusées entre 2015 et 2018 et qui sont en partie toujours sur le réseau donne des gains de 3 233,9 MWh et 348,4 Millions de FCFA sur l'année, ce qui porte le total à 76,274 GWh et 8,212 milliards de FCFA depuis 2015.

Avec le programme ECOFRIDGES, l'opérationnalisation se poursuit et a été marquée par la signature de la convention entre La Banque Agricole (LBA) et le fournisseur Electronic Corp qui a été effective le 30 janvier 2023. Avec les 151 réfrigérateurs diffusés sous l'impulsion du programme, les économies sur l'année sont de 131,84 MWh et 12,83 millions de FCFA. Concernant le projet pilote de mini-centrale à cogénération, les installations sont réalisées au niveau de l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT) en décembre 2023.

La minicentrale a commencé la production de biogaz pour le restaurant universitaire et pour alimenter le système de cogénération á installer.

La mise en place des Points d'Informations Territorialisés (PITs) et Desks d'information sur la maitrise de l'énergie s'est poursuivie avec la finalisation (en cours) de l'étude de deux nouveaux PITs à installer à Touba et Kaolack. A date, 04 PITs sont fonctionnels et 7 desks d'information, soit un total de 11 relais de l'AEME notamment dans les régions (hors Dakar).

Le projet de Super-Esco a connu des avancées, notamment avec le démarrage de l'assistance technique de la BAD dans le cadre du fonds SEFA, pour sa mise en place, avec un budget de 1 million de dollars. L'AEME a lancé également le processus d'élaboration de son nouveau plan stratégique de développement de la maîtrise de l'énergie (PSD 2024-2028) suite au lancement de la procédure de recrutement du cabinet, avec l'appui du PED.

Le programme de réduction de la facture publique d'électricité a permis de réaliser des économies financières sur la facture de l'état de 962,8 millions de FCFA, portant le total des gains à 7,52 milliards de FCFA depuis 2015. Ces gains découlent de la correction d'anomalies techniques et administratives de facturation.

Au titre de l'assistance technique énergétique, 16 structures et 44 brigades nationales de sapeurs-pompiers, réparties sur tout le pays, ont bénéficié d'accompagnement de l'AEME par des visites techniques, inventaire des équipements ou audits énergétiques.

Dans le cadre de la communication et de la sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie, des campagnes de sensibilisation, visites de proximité, visites institutionnelles, participation à des foires et salons ont été réalisées avec près de 28 actions dans ce sens et 44 BNSP sensibilisées. Une communication média et digitale a été également assurée avec le renouvellement de 5 conventions média (Sud Fm, Dakar actu, les échos, seneweb et Baol Times) pour la diffusion de

Au titre du Partenariat et de la Coopération, 4 nouveaux partenariats ont été mis en place avec la signature de convention entre l'AEME et : la SAFRU, le Conseil départemental de Tambacounda, l'AMEE du Maroc, la SIE du Maroc.

Cumulés, ces résultats sont de 76 904 MWh, 8 310,5 millions de FCA et 51 217,5 tonnes de CO2 évitées.

## II. Cadre de gouvernance et de pilotage du secteur

Le renforcement de la gouvernance du secteur de l'énergie à travers la révision du cadre légal, réglementaire mais également l'amélioration de la planification, du suivi évaluation et de la communication a été retenu comme un pilier indispensable de performance et d'adaptation du secteur de l'énergie aux ses nouveaux enjeux.

#### II-1 Cadre Legal et réglementaire

2023 est marqué par la prise de textes réglementaire dans tous les volets du secteur, de l'amont à l'aval du sous-secteur des hydrocarbures de même que des sous-secteurs de l'électricité et des combustibles domestiques.

Le sous -secteur des hydrocarbures est dans une dynamique de réformes afin d'adapter le cadre juridique aux mutations auxquelles il est confronté.

Afin de valoriser le gaz pour le développement de l'économie nationale et pour une meilleure gouvernance du secteur, les décrets d'application de la loi n° 2020-06 du 7 février 2020 portant Code gazier et du Code pétrolier ci-après ont été adoptés :

- décret n° 2023-849 du 07 avril 2023 fixant les conditions et modalités d'exercice des activités des segments intermédiaire et aval du secteur gazier;
- décret n° 2023-850 du 07 avril 2023 fixant les conditions de raccordement au système gazier et les conditions d'accès des tiers aux infrastructures de transformation, de transport, de distribution et de stockage;
- décret n° 2023-851 du 07 avril 2023 fixant les modalités de détermination et de révision des tarifs d'utilisation des infrastructures gazières et du prix de cession du gaz naturel provenant de la production locale;

 décret n° 2023- 2084 du 26 septembre 2023 portant approbation de modèle type de contrat de e partage de production d'hydrocarbures et d'Accord d'association.

La loi °2021-31 du 09 juillet 2021 portant Code de l'Electricité a été adoptée en vue de garantir l'approvisionnement en énergie électrique du pays au moindre coût avec l'introduction du gaz dans le mix énergétique et l'élargissement de l'accès des populations à l'électricité, notamment en milieu rural. Elle vise aussi l'amélioration du processus de planification du secteur de l'électricité.

En 2023, les décrets d'application du Code de l'Electricité ont été adoptés :

- décret n°2023- 269 du 03 février 2023 fixant les conditions et les modalités de délivrance, de modification, de renouvellement et de retrait des titres d'exercice dans le secteur de l'électricité;
- décret n°2023- 285 du 07 février 2023 relatif aux projets d'électrification rurale décentralisée ;
- décret n°2023- 286 du 07 février 2023 relatif à l'activité d'autoproduction d'énergie électrique;
- décret n°2023-444 du 28 février 2023 fixant les procédures de passation des titres d'exercice relatifs aux activités règlementées dans le secteur de l'électricité.

Quant à la régulation, elle est portée par la CRSE, une autorité indépendante qui conformément à sa mission assure le contrôle de l'exécution des contrats de concession ou de licence des opérateurs du secteur afin de veiller, d'une part, au respect de leurs obligations contractuelles et, d'autre part, à la préservation des intérêts des consommateurs. Elle vise également à assurer les conditions de viabilité financière des entreprises du secteur de l'électricité. La régulation permet aux acteurs (Etat, opérateurs et consommateurs) de créer et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour disposer d'une énergie de qualité et à un prix acceptable pour tous et pour toutes. Il est à noter en 2023, l'opérationnalisation de la Commission de régulation du Secteur de l'Energie avec la nomination des membres du comité de régulation.

Le cadre institutionnel du secteur a connu une évolution significative avec le décret n° 2023-1712 du 07 aout 2023 portant organisation du Ministère du Pétrole et des Energies. Cette révision vise à accompagner les mutations intervenues dans le secteur de l'Energie suite à l'adoption du Code de l'Electricité, combinées à la perspective de l'exploitation des ressources en hydrocarbures nécessitant un renforcement du contrôle au niveau central. Cette réorganisation a abouti à la création de services régionaux, de cellules en charge des affaires juridiques et de la transition énergétique. Aussi, pour la prise en charge de la mission de planification dans le secteur de l'électricité désormais dévolue au ministère la Cellule des Etudes, de la planification et du suivi évaluation a été érigée en direction.

Par ailleurs, la prise en charge des aspects liés à la coopération et au partenariat au regard de l'intérêt stratégique du pétrole et du gaz a été matérialisée par le Bureau de la stratégie et de la coopération au sein de la direction de la stratégie et de la réglementation

## **II-2 Partenariats techniques**

Plusieurs actions sont initiées et mises en œuvre dans le secteur de l'énergie pour renforcer le partenariat.

Au **niveau national**, on peut citer la participation du Ministère à certains comités gouvernementaux comme :

- le Comité national de l'initiative pour la Transparence dans les industries extractives (CN-ITIE);
- le Comité d'orientation stratégique du pétrole et du gaz (COS-PETROGAZ) ;
- les comités techniques ad hoc mis en place dans le cadre des études d'impacts environnementaux et sociétaux des projets du secteur ;
- les comités ad hoc nécessaires à la mise en œuvre des réglementations et contrats du secteur, notamment la détermination des mécanismes de partage des CRPPs, la détermination des prix de référence des hydrocarbures ou encore le groupe de travail interministériel sur les aspects environnementaux.

On peut aussi citer des partenariats avec des organismes de la société civile évoluant dans le secteur tels que le groupement ONG 3D/NRGI/Forum civil à travers le projet TRACES financé par l'USAID.

Au **niveau international**, on peut spécifiquement indiquer :

- le cadre de coopération mis en place par l'Accord de Coopération Inter-Etats (ACI) convenu avec la République islamique de Mauritanie dans le cadre du développement conjoint du champs Grand Tortue Ahmeyim. Ce cadre de concertation permanent se structure autour d'un Comité stratégique réunissant les deux Ministres en charge des hydrocarbures et d'une Commission consultative co-présidée par les deux Directeurs en charge des hydrocarbures et réunissant des représentants des Ministères des finances et de la société nationale;
- le cadre de coopération avec la Guinée Bissau pour la gestion commune des ressources naturelles (hydrocarbures et produits halieutiques) situées dans la zone frontalière des deux pays. Mis en place en 1993, l'Agence de gestion et de coopération (AGC) a pour mission la réalisation des études géologiques et géophysiques, de travaux de forage et d'activités liées à l'exploration et aux ressources pétrolières ainsi que la promotion du bassin dont elle a la charge. Son fonctionnement est confié à un secrétariat exécutif dont le siège est à Dakar. La convention régissant cette coopération est suspendue, depuis 2021, à la validation du texte révisé par le parlement Bissau-guinéen.
- Organisation des pays producteurs de pétrole africains (APPO) : organisation énergétique intergouvernementale crée en 1987 à Lagos, au Nigéria, qui a

pour objectifs 1) d'être la plateforme des pays africains producteurs de pétrole afin de promouvoir la coopération dans l'exploration, la production et la commercialisation du pétrole et 2) de travailler à relever les défis posés par le changement de cap mondial des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables. L'Organisation compte 18 pays dont le Sénégal qui a adhéré en novembre 2022.

Le sujet phare de l'organisation actuellement est la mise en place d'une Banque africaine de l'Energie en vue de s'affranchir des pays occidentaux en matière d'abandon du financement des énergies fossiles. Le Sénégal, membre du Comité de sélection du pays siège au niveau ministériel, y contribue grandement via les différents organes en place comme le Conseil des Ministres (Ministre), le Comité exécutif (représentant : le Directeur des hydrocarbures), le Comité juridique (Chef de la Cellule juridique), le comité de stratégie à long terme (Directeur général Petrosen Exploration Production), le Comité de gestion des données (Directrice des Etudes, de la Planifications et du Système d'Information Energétique - DEPSIE).

Forum des pays exportateurs de gaz (GECF): connu au niveau international sous son nom anglais Gas Exporting Countries Forum (GECF), ce cadre intergouvernemental vise à défendre les intérêts nationaux des principaux pays exportateurs de gaz naturel.

Il compte parmi ses membres les cinq principaux producteurs mondiaux de gaz (Russie, Iran, Qatar, Venezuela et Algérie), qui contrôlent 73 % des réserves mondiales et 42 % de la production. Le Sénégal a été admis en tant que membre, observateur pour une période de deux ans, lors du 7ème sommet des Chefs d'Etats tenu à Alger, le 2 mars 2024.

- OPEC+ : regroupement officieux associant les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et certains pays producteurs – nonmembres – au sein d'une alliance dont le but est de coordonner les actions en vue d'une stabilisation favorable des marchés mondiaux du pétrole. Des démarches diplomatiques ont été entamées par le Ministère de Affaires étrangères en vue de l'adhésion du pays à ce cadre élargi.
- Agence internationale de l'Energie (IEA): entité spécialisée de l'OECD créée en 1974 à la suite du choc pétrolier de 1973, l'Agence regroupe une trentaine de pays membres et une quinzaine de pays associés incluant le Sénégal dont l'adhésion a été entérinée en juin 2023. La coopération avec l'Agence se fait à plusieurs niveaux encadrés par le programme de travail conjoint biannuel signé en février 2024 pour la période 2024/2025. Il inclut notamment la participation mutuelle à des évènements des deux parties, la mobilisation d'expertises de l'AIE pour des études, formations, et autres accompagnements du Ministère (et de ses démembrements), etc. Des invitations à l'attention du Ministre du Pétrole et des Energies (Transition énergétique centrée sur l'humain, cuisson propre, efficacité énergétique) et à l'Attention du Chef de l'Etat (Sommet mondial sur la cuisson propre en Afrique) sont en attente pour la suite à donner.

#### II-3 Planification et Suivi-évaluation

Pour faire face aux défis de l'heure consistant à un élargissement de ses compétences, la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation a été érigée en Direction de la Planification des Etudes et du Système d'Informations Energétiques (DPESIE) à travers le décret n°2023-1712 portant Organisation du ministère du Pétrole et des Energies. Avec un secteur en perpétuelles mutations, la DPESIE est chargé de coordonner le nouveau paradigme de la planification du secteur de l'énergie, le Plan Intégré à Moindre Cout (PIMC). Ce dernier est un instrument de planification à moyen-long terme du secteur de l'électricité en intégrant toutes les activités du secteur.

Face aux flux d'informations avec des instances au niveau international (AIE...), au niveau régional (CEDEAO...) et communautaires avec l'UEMOA, la DPESIE dispose d'un Système d'Informations Energétiques. Cette base de données unifiées est un outil de la planification énergétique permettant au secteur d'aider l'autorité dans sa prise de décisions. A cet effet, un outil informatisé SIE est en cours d'élaboration afin de faciliter la circulation de l'information.

Dans cette procédure de digitalisation des outils de collecte, de traitement et d'analyses des données, y figure le Système d'Informations Géographiques (SIG). Cet outil permet de disposer des données géoréférencées de la cartographies des localités et des ménages électrifiés.

Dans le suivi et l'évaluation des projets et programmes du secteur, la DPESIE élabore un Système de Suivi-évaluation. Ce système renforce la synergie d'actions des structures opérationnelles avec l'administration centrale pour la collecte et le traitement des données afin de mieux cerner les projets et programmes du secteur de l'énergie.

#### II-3 Genre et équité

La Cellule Genre et Equité du Ministère met en œuvre plusieurs activités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions National Genre et énergie du Sénégal (PANGE). Au titre de 2023, Il est à citer comme, entre autres réalisations :

- Diagnostic des documents et stratégies du secteur et de budgétisation sensible au genre;
- Elaboration du Plan de Travail annuel budgétisé ;
- Célébration de la Journée internationale de la Femme ;
- Sensibilisation sur le budget sensible au genre ;
- démarrage du programme de stage des jeunes femmes « Jiggeen Moy Leer.

#### **II-4 Communication**

En 2023, le Bureau Presse et Communication (BPC) a poursuivi les activités planifiées dans la stratégie de communication. Les différentes activités ont servi d'opportunités pour communiquer sur les projets en cours, les réalisations et les perspectives.

Des conventions de partenariat ont été signées avec quelques organes de presse comme SENEWEB, Dakaractu.com, Gfm, Sud fm, etc.

Les principales activités qui ont nécessité une couverture médiatique :

- 4<sup>ème</sup> Table ronde de l'OSIDEA sur la gouvernance des ressources minérales janvier 2023 ;
- Communication sur le réajustement des tarifs de l'électricité et de supercarburant sur la RTS1, RSI et production d'un communiqué de presse distribué aux médias janvier 2023 ;
- cérémonie d'installation photovoltaïques à l'hôpital Saint Jean de Dieu ;
- 10<sup>ème</sup> session de la commission consultative sur GTA pour harmonisation les positions entre le Sénégal et la Mauritanie pour mieux défendre les intérêts des 2 pays face à l'opérateur janvier 2023 ;
- Atelier avec les députés membres de la commission des Ressources et de l'énergie sur les projets pétroliers et gaziers\_2 février 2023
- Journée internationale de la femme 13 mars 2023
- Salon international sur les énergies SIEPA\_ mars 2023
- Communication sur le FPSO GTA, le FPSO LSS, le FLNG, les es aspects de contenu local lors d'une mission à Singapour à travers une série de reportage TV pour faire l'état des lieux de ces différentes composantes des projets GTA et Sangomar\_mars 2023
- Communication sur les progrès réalisés sur le chantier du Hub terminal gazier de GTA lors d'une visite du MPE sur place\_mars 2023
- Communication sur le PNB lors d'une mission de benchmarking en Israël\_avril 2023
- Communication lors de l'atelier de lancement du programme d'appui au développement de la planification énergétique
- Participation à la 5<sup>ème</sup> conférence internationale sur l'énergie en Namibie à Windhoek\_Avril
- Panel de haut niveau sur la gouvernance des ressources extractives organisé avec ITIE et programme TRACES de Usaid. Participation MPE\_Mai
- Forum économique sur le secteur extractif. Points sur projets et annonce départ FPSO par MPE\_mai 2023
- Revue approfondie de l'agence internationale de l'énergie. Atelier au Pull Man Mai
- forum africain sur la finance islamique avec une présentation sur les enjeux économique de l'exploitation du pétrole et du gaz 12 juin
- conférence mondiale de l'ITIE sur transparence et Transition 13-14 juin
- Communication sur le projet de système stockage d'électricité par Batteries BESS\_19 juin
- Forum invest in Sénégal. Présentation sur projets oilandgas, RGS et PTS\_7 juillet

- Communication à la Session ordinaire du HCCT\_10 juillet
- Communication sur la sobriété carbone à Londres 19 juillet
- Communicationlors de la cérémonie d'hommage aux anciens DG et travailleurs de Senelec\_25 juillet
- Atelier sur la stratégie de communication pour sensibiliser sur les casses des stations-services lors des manifestations\_3 août
- Communication sur FPSO Sangomar et FLNG à la suite d'une visite de chantier à Singapour\_8 août
- Atelier d'information et de partage avec la commission énergie et ressources minérales de l'Assemblée nationale\_18 août
- Deuxième Revue annuelle Feuille de route électricité avec MCA\_octobre 2023
- Inauguration centrale solaire de Naouré Octobre 2023
- Deuxième édition journée Contenu local\_9 novembre 2023
- Lancement JETP\_16 novembre 2023
- MSGBC 2023 à Noukchott\_

## **III-PERSPECTIVES 2024**

L'année 2024 constitue pour le secteur de l'énergie une période de transition en attendant la validation de la lettre de politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE 2024-2028) pour les cinq prochaines années. Il est à noter que c'est une année charnière au niveau politique avec le changement programmé à la tête du pays. Cependant, même s'il, peut être attendu une révision des orientations à donner au secteur, certains défis et engagements revêtent toujours leur pertinence sans compromettre la nécessité d'acter toutes les orientations du secteur dans le prochain cadre de référence programmatique qu'est la LPDSE.

A cet effet, la synthèse des perspectives pour 2024 se présente comme suit par secteur.

#### > HYDROCARBURES

Le développement des projets se poursuivra en vue du démarrage de la production de pétrole et de gaz en 2024. S'agissant de Yakaar Teranga, le processus d'étude du choix du concept va continuer pour trouver l'option la plus optimale d'alimentation du marché local notamment pour la mise en œuvre de la stratégie gas to power. Egalement, le renforcement de la connaissance du potentiel du bassin sédimentaire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de promotion va nécessiter des actions en 2024. Par ailleurs, dans le cadre de l'assistance technique de la Banque mondiale, les études spécialisées sont prévues dont l'audit des coûts pétroliers, la certification des compteurs de mesurage et le conseil juridique et financier pour le financement des parts de Petrosen dans les différents projets. S'agissant du contenu local, toutes les conditions sont en cours de mise en place dont une stratégie nationale avec une approche visant la proximité avec les acteurs pour ainsi offrir davantage d'opportunités pour les jeunes et les entreprises, conformément au cadre légal mis en place.

Au niveau des activités intermédiaires, le projet de Réseau gazier du Sénégal nécessite la structuration financière rapide du segment Nord pour un montant de 210 millions USD (soit environ 129 milliards XOF) à mobiliser. La stratégie de financement doit être déterminée en cohérence avec les orientations des ministères en charge de l'économie et des finances. De même, il est nécessaire de mobiliser urgemment les fonds nécessaires à la libération des impenses pour le segment Nord (1,7 milliards XOF) et les segment bleu/orange (environ 5 milliards XOF).

Dans le domaine des combustibles domestiques, les programmes de vulgarisation de la technologie du biogaz et d'appui du fonds vert climat à la lutte contre les changements climatiques vont poursuivre leurs activités.

Concernant le contenu local, les défis suivants sont à relever :

Cependant, des défis restent à relever pour atteindre les objectifs ambitieux que le Sénégal s'est fixés en matière de contenu local. Parmi ces défis, il convient de citer :

- le renforcement de la compétitivité et de la performance des entreprises locales ;
- le développement d'un tissu industriel local diversifié et intégré ;
- la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation;
- la compétitivité des entreprises locales ;

- la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines.<sup>2</sup>

#### > ELECTRICITE

Il s'agira pour 2024 de poursuivre les projets de renforcement de la capacité de production avec la réalisation du programme de construction des centrales à cycle combiné pour l'utilisation du gaz local dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « gas-to-power ». A cet effet, il est prévu la mise en service du cycle combiné de la centrale de 300MW de cap des biches au dernier trimestre 2024. Il est également à noter que plusieurs actions sont à mener au titre du renforcement des lignes de transport et distribution, de sécurisation et de modernisation du système électrique.

L'accès universel à l'électricité demeure une priorité avec l'appui des partenaires pour la mise en œuvre de nouveaux projets. Également, des mesures sont inscrites pour accompagner et faciliter l'accès des ménages en milieu rural. De plus, mon département va renforcer le dispositif central de coordination avec l'assistance technique pour s'assurer de la bonne exécution des projets dans les délais.

Par ailleurs, dans le domaine des énergies renouvelables, l'accord sur le partenariat énergétique juste (JETP), signé en juin 2023 avec des financements de 2.5 milliards d'euros fait l'objet d'un plan d'investissement qui sera disponible en Septembre 2024. Par ailleurs, les actions visant à promouvoir les énergies renouvelables avec la mise en œuvre des projets d'électrification par voie solaire des infrastructures communautaires suivants sont prévus :

- Le projet de solarisation de plus de 300 édifices publics et d'infrastructures communautaires;
- La poursuite du programme national d'éclairage public solaire avec la finalisation de la deuxième phase et le démarrage de la troisième phase de 165 000 lampadaires ;
- Le programme de fourniture et installation de systèmes de pompage solaire et d'hybridation avec le solaire de systèmes d'alimentation de forages ruraux ;
- Poursuite du programme d'installation de plateformes solaires multifonctionnelles avec l'installation de 20 plateformes ;
- Le projet d'entretien et maintenance des installations réalisées par l'ANER ;
- Le projet de valorisation énergétique des résidus organiques dans les universités du Sénégal (VEROUS) pour produire du Biogaz qui sera utiliser pour la cuisine au niveau des restaurants universitaires;
- Poursuite du programme d'installation de chambres froides solaires pour la conservation de produits agricoles dans la zone des Niayes en collaboration avec le Ministère en charge de l'agriculture.

Dans le domaine de l'efficacité énergétique, il est programmé :

- Poursuite de la mise en œuvre de tous les programmes en cours;
- Développer le projet Eclairage public efficace ;
- Création effective de la Super Esco.

## > Gouvernance du secteur

L'année 2024, constitue une période phare de mise en œuvre des réformes introduites par le Code de l'électricité. A ce titre, l'adoption de la loi sur la restructuration de Senelec pour la création d'une holding et des filiales et du décret relatif au Plan Intégré à moindre coût de l'éléctricité sont des actions inscrites en priorité au titre du programme législatif et réglementaire.